

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA**

DU 15 MARS 2017

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 5 octobre 2016 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

2. POINT SUR LES ADHESIONS

Nouvelle adhésion :

- Frédéric BRIGAUD, Sous-Directeur à la MSA du Limousin

Des contacts sont à établir avec :

- Emmanuelle LUCAS, Sous-Directrice à la MSA Auvergne ;
- Thierry MICHELET, Agent Comptable à la MSA Sud Aquitaine ;
- Catherine RENSON, Sous-Directrice à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

Des nominations prochaines sont à suivre :

- Remplacement Daniel BOURDIER par Clément BAREAU au 1^{er} septembre 2017 ;
- François BRAYET, Sous-Directeur de Languedoc (nomination au 1^{er} avril 2017) ;
- Delphine CAMBLANNE, Sous-Directrice Midi Pyrénées-Sud (nomination au 1^{er} avril) ;
- Bertrand DEYRIS, Sous-Directeur Marne Ardennes Meuse depuis le 20 février 2017.

Les mouvements nombreux intègrent des collègues hors MSA et mettent en exergue l'absence du vivier interne, surtout sur les postes d'Agent comptable et Directeur Général. Ces mouvements démontrent ainsi la forte sélection du concours initial et CAP DIR (dont la pérennité du concours interne n'est pas assurée).

Le Conseil d'Administration note avec satisfaction la nomination d'Etienne LE MAUR comme Directeur Général de la MSA Berry-Touraine. Le poste de Trésorier du Conseil d'Administration SNADMSA sera à transférer à un autre collègue.

Le Conseil note également l'arrivée de nouveaux collègues Directeurs, et notamment celle d'Armelle RUTOWSKI à la MSA Bourgogne, en remplacement de Jean BOISSIERE.

Le Conseil constate les limites d'une liste d'aptitude « Directeur Général » spécifique MSA, puisse qu'une inscription sur la liste du Régime Général donne automatiquement droit à candidature. Ces passerelles favorables dans le sens Régime Général→Régime Agricole ne le sont pas dans l'autre sens.

Le Conseil d'Administration décide de reconduire les cotisations 2016 en 2017 comme suit :

- 120 € pour les Directeurs,
- 100 € pour les autres Agents de Direction,
- 15 € pour les retraités.

3. POINT SUR LA REPRESENTATIVITE

Edgard CLOEREC relate la situation à ce jour :

Il n'y aura pas de mesure de la représentativité. La forte pression ces derniers mois n'a pas permis de publication. Pourtant, au départ, la DGT portait le sujet et la DSS affichait une certaine neutralité dès lors que l'arrêté ne visait que le RSI et la MSA.

La DSS avait pris des contacts avec les CNRSI et CCMSA, qui étaient informées de la publication imminente de ce texte. Le texte aurait même dû être vu en février en bureau du CA CCMSA.

Cette mesure d'audience devait intervenir avant le 31 décembre 2016 mais suite à une action au Conseil d'Etat d'un syndicat Corse sur les élections TPE, cette mesure d'audience a été reportée. Ces élections TPE permettent une évaluation des audiences. Les opérations devaient être réalisées avant le 31 mars. Mais il existe un vide juridique sur la période entre le 1^{er} janvier et le 31 mars pendant laquelle la représentativité des autres syndicats n'est pas établie et empêche donc la signature des accords.

La pression de la SNFOCOS auprès de la DSS et du Cabinet du 1^{er} Ministre qui ne voudrait pas voir des syndicats catégoriels prendre le lead sur la représentativité semble porter effet. La DGT est très gênée de cette affaire car il y a un fort risque juridique d'une contestation de notre part en cas de parution de l'arrêté : deux textes de lois s'opposent en l'espèce. Statu quo... en attente d'un nouveau gouvernement.

4. ACTUALITE SYNDICALE

La non représentativité ne nous permet pas d'être en CPM et donc d'exprimer des positions comme :

- L'utilisation des points d'individualisation ;
- L'évaluation éventuelle de l'indemnité de licenciement pour inaptitude ;
- Les congés pour événements familiaux ;
- Retraite progressive.

Concernant l'article 19.2 et le fonctionnement des nouvelles régions dont la charge peut être significative dans de grandes régions, il n'est pas prévu de points spécifiques pour les Directeurs (et les Agents Comptables, si l'association n'a pas de budget dédié). Le Conseil d'Administration souhaite réouvrir le sujet car il s'agit bien d'un surcroît d'activité pour le directeur « coordonnateur ».

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des contextes des autres régimes (RG / RSI) avec des impacts :

- Mission spécifique,
- Utilisation de l'intérim,
- Des mutualisations,
- Un Baromètre Social Institutionnel intégrant les Agents de Direction.

Les mutualisations :

Dans le prolongement des réflexions de l'Assemblée Générale et du dernier Conseil, le CA observe des mutualisations hétérogènes qui impactent différemment l'exercice des missions des Agents de Direction.

Souvent, les impacts (perte d'activité, déplacement, champ transverse...) ne sont pas directement évoqués au sein des Codir ou auprès des Agents de Direction concernés.

La position de directeur de site semble aussi se renforcer.

Le Conseil d'Administration prend acte des voies différentes prises par les binômes et trinômes mais restera vigilant quant aux impacts sur les conditions d'exercice des Agents de Direction.

La gouvernance de réseau :

Dans le prolongement de la réorganisation de la Caisse Centrale et suite à des constats liés aux fonctionnements des différents Comités directeurs, une réflexion s'engage sur une refonte de la gouvernance autour :

- d'un CDR traitant des sujets stratégiques ;
- de comités directeurs resserrés et composés à part égale de directeurs et d'agents de direction. Au nombre de 5, ils seraient pilotés par un directeur réseau et un Agent de Direction de la CCMSA.
- Un comité directeur restreint auprès du Directeur Général CCMSA se réunira régulièrement avec l'assistance des co-animateurs des Comités directeurs et du Coordonnateur du CDR.

Le SNAD restera vigilant sur une constitution la plus large possible des Agents de Direction afin d'éviter le risque d'une association restreinte en nombre et statut.

Le SNAD s'interroge sur la capacité des Comités directeurs à gérer des problématiques relevant de plusieurs CD ou GOCRI.

5. INFORMATION DIVERSES

Ce Conseil d'Administration est le dernier en tant qu'Agent de Direction actif de Jean BOISSIERE, le CA salue son action depuis de nombreuses années en son sein, et espère le revoir très vite au titre des anciens.



La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 14 juin 2017 à 9 h 45.

Le Président,

Edgard CLOEREC